

Un cinquième tour syndical

Au terme d'une longue séquence électorale, les urnes vont se taire. Aux deux tours de l'élection présidentielle -et aux deux tours des législatives- va succéder un cinquième tour... syndical. La concertation lancée par le premier ministre, Edouard Philippe, et la ministre du travail, Muriel Pénicaud, sur la réforme du code du travail, qui doit faire l'objet d'ordonnances, va entrer dans le " dur ". Une nouvelle série d'entretiens bilatéraux entre le directeur du cabinet de Mme Pénicaud, Antoine Foucher, et les huit organisations syndicales et patronales représentatives, portera cette semaine sur l'articulation entre la loi et les niveaux de négociation (branches et entreprises). Plus on se rapprochera du 28 juin – date où le projet de loi d'habilitation des ordonnances sera présenté au conseil des ministres – et plus le gouvernement devra sortir du flou qui entoure encore son projet. Mais la concertation doit se poursuivre durant tout l'été.

Pour ne pas encourir le reproche du passage en force – nourri par le recours aux ordonnances et renforcé par la présence d'une forte majorité qui donnera les coudées franches à Emmanuel Macron –, M. Philippe a bien joué. Il a évoqué une " *concertation intense* ", étalée sur trois mois, et a assuré aux partenaires sociaux qu'ils seraient " *entendus, respectés, écoutés* ". Et il a surtout ajouté un codicille – " *pas une organisation plus qu'une autre* " – reçu cinq sur cinq. Il signifie que l'exécutif n'entend pas avoir d'interlocuteur syndical privilégié.

Cette position convient à la CFDT, même si elle a conquis la première place dans le secteur privé, car elle ne veut plus porter seule (ou presque) les réformes, comme sous le quinquennat de François Hollande, et en assumer l'impopularité. Elle a aussi mis du baume au cœur de Force ouvrière (FO) qui, après avoir bataillé contre la loi El Khomri, souhaite revenir dans le jeu contractuel. S'il y a encore trop de désaccords, comme sur le plafonnement des indemnités prud'homales, pour que le président de la République puisse espérer " *co-construire* " avec les acteurs sociaux sa première grande réforme – " *un coup d'Etat social* " aux yeux de Jean-Luc Mélenchon –, il a en face de lui des syndicats pragmatiques. A l'exception de la CGT, qui s'est mise délibérément en retrait.

Si nombre de points sont encore obscurs, comme l'éventuelle suprématie de l'accord d'entreprise sur le contrat de travail, le gouvernement n'a pas réitéré l'erreur de la loi El Khomri qui avait fait l'impasse sur les branches

professionnelles. L'objectif reste d'accorder la primauté aux accords d'entreprise mais sans " tuer " la branche. La liste des domaines qui seraient réservés à cette dernière – au nombre de six actuellement, des salaires minimums à l'égalité hommes-femmes –, sans qu'une entreprise puisse y déroger, pourrait être étendue. La branche pourrait même conserver le verrou introduit par une loi de 2004, inappliquée, qui lui permet d'interdire à une entreprise de conclure des " accords dérogatoires " sur certains sujets. Si ces intentions se confirment, elles seront de nature à rassurer tant la CFDT et FO que, côté patronal, la Confédération des PME.

" Le gouvernement ne doit pas nous squeezer, a averti Laurent Berger, dans le Journal du dimanche du 18 juin. S'il le fait, nous nous mobiliserons. " La CFDT insiste sur le renforcement des moyens des syndicats. M. Berger aimerait changer l'image du syndicalisme. " L'affrontement stérile entre d'un côté les syndicats et de l'autre le patronat, a-t-il déclaré le 13 juin à Reuters, où la seule issue c'est de se -taper dessus, c'est ringard et dépassé. " Pour le secrétaire général de la CFDT, la " palette du syndicalisme ", ce n'est pas - que " manifestations, grèves, mobilisations ", c'est aussi " propositions, négociations, engagements ". Des propos qui font écho à ceux d'un de ses prédécesseurs, -Edmond Maire, qui, en 1985, avait estimé que " la vieille mythologie selon laquelle l'action syndicale c'est la grève, cette mythologie a vécu ".

" Nous jugerons sur les actes "

A ce stade, Jean-Claude Mailly répète que, à la différence de ce qui s'était passé pour la loi El Khomri, il y a des " marges de manœuvre " qui peuvent rendre la concertation " constructive ". FO, rappelle son secrétaire général, " a toujours été une organisation réformatrice et exigeante et elle entend le rester. Nous ne sommes ni naïfs ni suspicieux a priori. Nous jugeons et nous jugerons sur les actes en fonction de nos positions ". Le 15 juin, sa commission exécutive a évoqué ses " lignes rouges, fondées sur la liberté de négociation, la liberté syndicale et le respect des principes républicains ", prévenant que, si elles étaient dépassées, FO se mobiliserait contre ce qui serait " une loi travail XXL ". Un avertissement tout en modération.

Si la CFTC et la CFE-CGC se montrent pragmatiques, il n'en est pas de même pour la CGT. Après la perte de sa première place dans le secteur privé, son secrétaire général avait affirmé sa volonté de changer l'image d'une CGT caricaturée comme le syndicat qui dit toujours non. " La meilleure façon d'en sortir, avait confié Philippe Martinez au Monde, le 22 avril, est d'aller au contact direct des salariés, être à leur écoute et montrer qu'on a des propositions dans notre besace. Si c'est cela un ajustement, oui

on va ajuster. "

Dans une centrale où les fédérations les plus radicales ont le vent en poupe, les travaux pratiques sont en panne. Pour la CGT, le record d'abstention aux élections législatives ne délivre aucun *" blanc-seing au programme du Medef et de la finance porté par le président Macron "*. Ce dernier est accusé de vouloir *" casser le code du travail "* en utilisant *" un pseudo-dialogue social "*. Elle se met donc hors-jeu, quitte à ce que la réforme chemine, malgré elle.

Michel Noblecourt

© Le Monde